Hétéria
Géomètre-Expert

SARL au capital de 201 000 Euros
SIRET : 51493410800028 RCS Angoulême
TVA Intra : FR27514934108
Assurance Décennale : ALLIANZ n°58784422
Siège Social : 57, rue de Montmoreau – 16000 ANGOULEME
n° d'inscription OGE : 2009B200018

29 31

SARL le Village du Chat
Village le Chat
16220 ECURAS

Date : 10/07/2023

Facture N° FA0006919

Permis d'Aménager (>2500m²) - DOSSIER de Demande

Description	Qté	PU HT	PU TTC	Montant TTC
Appel de fonds 1/1 sur commande CD0000695 du 17/03/2021 DV0001245 du 17/02/2020				
Commune d'ECURAS (16) **Section AA parcelle(s) n°532** **Dossier de Permis d'Aménager 9 lots + reliquat (surface globale d'aménagement supérieur à 2500 m² : collaboration d'un Architecte DPLG)**	1.00	0.00	0.00	0.00
Dossier de demande de PERMIS D'AMENAGER, en 4 exemplaires, par lot créé : - Plan de situation - Notice descriptive du projet d'aménagement - Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords - Plan de composition - Deux vues et coupes du projet - Photographie environnement proche - Photographie environnement lointain - Programme et plan des travaux d'aménagement - Document graphique d'hypothèses d'implantation des bâtiments - Projet de Règlement - Engagement du lotisseur **Projet Architectural et Paysager en collaboration avec un Architecte DPLG (honoraires compris dans le présent devis)** pour le premier lot	1.00	800.00	960.00	960.00
Par lot supplémentaire créé	8.00	750.00	900.00	7 200.00
Acompte	1.00	-2 040.00	-2 448.00	-2 448.00

Facture N° FA0006919

Permis d'Aménager (>2500m²) - DOSSIER de Demande

Description	Qté	PU HT	PU TTC	Montant TTC

Possibilité de paiement en 3x sans frais sur demande.
Paiement comptant à réception de la facture. Les sommes dues seront réglées au plus tard 15 jours après réception de la facture.
Les frais et honoraires relatifs aux opérations de bornage seront supportés entièrement par le client. Ces honoraires ne peuvent en aucun cas être tributaires de l'obtention de l'accord des parties sur le bornage, ni de l'obtention des signatures.
En application de l'article D 441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40euros sera versée au géomètre-expert pour retard de paiement.
En application de l'art. L. 156-1, le professionnel communique au consommateur les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont il relève : www.mediateur-consommation-smp.fr Société Médiation Professionnelle Médiation de la consommation 24, rue Albert de Mun 33000 BORDEAUX

Date d'échéance : 10/07/2023

BANQUE : RIB
IBAN : FR5630002052000000703558X77
BIC : CRLYFRPP

Base HT	Taux	Montant TVA
4 760.00	20.00 %	952.00

Total HT :	4 760.00 €
Total TVA :	952.00 €
Total TTC :	5 712.00 €
Règlement(s) :	0.00 €
Net à payer :	**5 712.00 €**

Bureau Secondaire
14, route d'Aigre 16700 RUFFEC
05.45.31.03.06
heteria-ruffec@orange.fr

Bureau Principal
57 rue de Montmoreau 16000 ANGOULEME
05.45.95.35.37
heteria-angouleme@orange.fr

Permanence sur RDV le Vendredi :
165 Avenue Jean Monnet 16170 ROUILLAC
05.45.95.35.37